



L'heure légale du Royaume Avancée de 60 mn

*_*_*

En vertu de l'article n° 1 du Décret Royal n°455-67 portant loi du 23 safar 1387 (2 juin 1967) concernant la modification de l'heure légale, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics annonce que l'heure légale du Royaume sera avancée de 60 mn à partir du dimanche 31 mai 2009 à minuit.

Le gouvernement vise à travers cette mesure l'exploitation du facteur temps durant cette période de l'année pour renforcer les économies en énergie comme l'a démontré une étude menée par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et en tenant compte du résultat probant de l'année dernière. Le gouvernement vise également à réduire le décalage horaire entre le Maroc et ses partenaires économiques régionaux et internationaux.

Le retour à l'ancien horaire se fera le jeudi 20 août 2009 à minuit, date qui coïncide avec le début du mois sacré du Ramadan.